

personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada au plus tard le 31 mars 1993. Les personnes d'origine irakienne qui ont acquis la citoyenneté canadienne au plus tard le 1^{er} juillet 1993 peuvent également soumettre une réclamation au gouvernement du Canada. La date limite s'applique aux réclamations individuelles dans les catégories «A» (départ), «B» (préjudice corporel ou décès), «C» (pertes inférieures à 100 000 dollars US), et «D» (pertes supérieures à 100 000 dollars US.) Les demandes de renseignements doivent être adressées à la Division des réclamations, Direction du droit économique, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 995-2222.

DISCOURS

De façon plus générale, nos rencontres actuelles ont pour objet de déterminer l'orientation qu'il convient d'imprimer à l'APEC au seuil de ce qui s'annonce comme le siècle du Pacifique. À l'occasion des réunions de Djakarta du mois dernier et des deux derniers jours, les ministres présents ont affirmé haut et fort leur volonté d'amorcer avec leurs partenaires commerciaux de partout dans le monde le processus de libéralisation ultérieure du commerce et des investissements. Pour compléter les conseils prodigués par leurs propres spécialistes, les membres de l'APEC ont déjà sollicité et reçu des recommandations de deux excellents groupes consultatifs externes. Tant le Groupe des personnalités éminentes de l'APEC que le Forum des affaires du Pacifique ont fait écho à un thème central : le rôle de plus en plus crucial joué par la région comme moteur de l'économie mondiale. Tous deux nous ont également conforté dans notre engagement fondamental à faire de la libéralisation du commerce et des investissements le moteur de la croissance future. Malgré tout, un certain nombre de questions restent toujours en suspens. Voulons-nous que l'APEC favorise la progression du libre-échange mondial en misant sur le principe de la nation la plus favorisée pour accélérer la libéralisation? Ou visons-nous la création d'une zone de libre-échange plus étendue, mais régionale? Est-il possible de pousser notre intégration plus avant tout en accroissant le nombre de nos membres? Quel type de liens l'APEC doit-elle établir avec les autres zones de libre-échange, en particulier celle créée par l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]? Nous avons créé un mécanisme et une structure qui semblent animés d'une vie propre : il nous reste encore à en déterminer la destination. ... Le gouvernement du Canada, en collaboration avec la Fondation Asie-Pacifique, ouvrira sous peu, à Djakarta, un Centre de renseignements sur la formation au Canada. Peu importe le domaine, des soins de santé à l'ingénierie, de la formation linguistique à l'agriculture, les établissements d'enseignement canadiens sont en mesure de contribuer à la croissance économique de l'Indonésie.

Notes pour une allocution de l'honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, lors d'une réunion conjointe du Conseil du Commerce Indonésie-Canada, de la Canadian Business Association et du Conseil du Commerce Canada-Indonésie, Djakarta, Indonésie, le 13 novembre 1994, 94/70

OTAN

Déclaration à la presse publiée conjointement par l'ONU et l'OTAN

28 octobre 1994

À la suite de réunions qui se sont tenues à New York, les Nations unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sont parvenues à une série d'accords concernant l'utilisation de la puissance aérienne de l'OTAN en Bosnie et en Herzégovine à l'appui des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Sur la base de ces accords, qui ont été transmis à la FORPRONU et aux autorités militaires de l'OTAN, l'OTAN exécutera des frappes aériennes en temps opportun.

Environnement Canada

Autoroute électronique : lancement de la Voie verte d'Environnement Canada

9 novembre 1994

La vice-première ministre du Canada et ministre fédérale de l'Environnement, Sheila Copps, a lancé officiellement aujourd'hui un service public innovateur, grâce auquel les Canadiens et les utilisateurs du monde entier pourront avoir accès, instantanément et 24 heures sur 24, à une vaste gamme d'informations dans le domaine de l'environnement. Baptisé la « Voie verte sur l'autoroute de l'information », ce service d'Environnement Canada est utilisable par toute personne ayant accès à ce que constitue Internet. . . «Le gouvernement veut garantir un environnement sain, pour la santé et le bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes. Notre Voie verte sur l'autoroute de l'information est une manière innovatrice de fournir instantanément aux gens les données dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions et agir», a déclaré la ministre Copps.